

ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



768°

SEANCE PLENIERE

Jeudi 2 octobre 1958,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques)	301
Discours de M. Lodge (Etats-Unis d'Amérique)	305

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Au cours de la discussion générale, la délégation soviétique a déjà exposé [750ème séance] la position de son gouvernement à l'égard des diverses questions importantes que doit examiner l'Assemblée. Elle a également analysé en termes généraux la situation internationale actuelle, que nous estimons très tendue et lourde du danger d'une grave explosion militaire qui, si elle se produisait, pourrait plonger l'humanité dans le gouffre d'une guerre atomique d'extermination.

2. Ces déclarations nous dispensent de revenir sur ces questions et, à plus forte raison, de faire une fois encore le bilan général de la situation internationale. Si la délégation soviétique a jugé utile de reprendre la parole au cours de la discussion générale, c'est qu'un nouvel élément que l'on ne peut passer sous silence est apparu en ce qui concerne une question importante qui ne peut manquer d'intéresser l'Assemblée et tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit de l'état actuel de la question du retrait des troupes américaines et britanniques du Liban et de Jordanie. C'est à cette question qu'est consacré le rapport [A/3934] que vient de nous présenter M. Hammarström, Secrétaire général de l'Organisation, conformément aux instructions qui lui ont été données à la dernière session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

3. Commençons par le principal. Peut-on considérer que la tâche fixée par la décision de l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence, qui consiste essentiellement à assurer le retrait rapide des troupes américaines et britanniques du Proche-Orient, a été remplie? Nous savons tous que non. Les forces américaines et britanniques sont toujours stationnées sur le territoire du Liban et de la Jordanie, bien qu'on ait fait beaucoup de publicité tapageuse autour de leur retrait imminent. Il s'ensuit que la menace à la paix dans le Proche et le Moyen-Orient, créée par l'agression des Etats-Unis et du Royaume-Uni contre le Liban et la Jordanie, n'a pas du tout été écartée.

4. Demandez à l'une quelconque des délégations ici présentes, à l'exception de celles des Etats-Unis et du Royaume-Uni ainsi que de celles de quelques autres

pays qui sont les défenseurs les plus zélés des agissements de ces deux puissances, si elle est satisfaite de la manière dont la résolution [1237 (ES-III)] adoptée à la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée est mise en œuvre, et vous n'obtiendrez qu'une seule réponse: "Non, nous ne pouvons être satisfaits."

5. Vous aurez la même réponse si vous demandez à ces délégations ce qu'il faut penser du rapport du Secrétaire général. Bien que ce rapport contienne une forte dose d'optimisme artificiellement entretenue, il montre que la situation dans le Proche-Orient n'est nullement rassurante, car les Etats-Unis et le Royaume-Uni ne se sont toujours pas acquittés des obligations que leur impose la résolution de l'Assemblée.

6. Pendant la période qui s'est écoulée depuis l'adoption de cette résolution, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, s'ils avaient vraiment tenu compte de la décision des Nations Unies, auraient fort bien pu non seulement commencer à retirer leurs troupes du Liban et de Jordanie, mais achever cette opération. On sait en effet que lorsqu'ils ont commis leur agression contre le Liban et la Jordanie, et par là même contre tous les peuples arabes, ils ont débarqué leurs troupes très rapidement. En revanche, lorsqu'il s'agit d'évacuer ces troupes, ils trouvent toutes sortes de prétextes pour retarder les opérations et continuent d'occuper le Liban et la Jordanie, portant jusqu'à présent le stigmate de l'agresseur.

7. La période qui s'est écoulée depuis la session extraordinaire d'urgence a été marquée par une activité diplomatique intense, je dirais même fébrile, de la part des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Malheureusement, cette activité avait pour objet non pas de mettre au plus tôt en œuvre la décision de l'Assemblée, mais d'en retarder l'application. Les démarches diplomatiques se sont succédé, ainsi que les pressions exercées par les Gouvernements américain et britannique sur le Liban et la Jordanie, mais la politique des Etats-Unis et du Royaume-Uni est restée la même: retarder autant que possible la mise en œuvre de la décision concernant le retrait des troupes et continuer de jouer le rôle d'occupant avec toutes les conséquences qui en découlent.

8. Et pourquoi tout cela? Parce que les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont venus avec leurs troupes dans le Proche-Orient à des fins étrangères aux intérêts des peuples de cette région, ainsi qu'à la cause du maintien de la paix dans le Proche et le Moyen-Orient.

9. Ceux qui ont sainement jugé la situation créée dans le Proche et le Moyen-Orient par l'intervention des Etats-Unis et du Royaume-Uni et qui ont clairement et ouvertement considéré que ces actes, malgré tous les subterfuges de leurs auteurs, étaient le fait d'ennemis de la paix savaient parfaitement, alors déjà, pourquoi les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont débarqué leurs troupes et envoyé leurs chars, leurs avions, leur artillerie et leurs bâtiments de guerre au Liban et en Jordanie.

10. Mais même ceux qui étaient enclins à prendre pour argent comptant les assurances des hommes d'Etat américains et britanniques au sujet des motifs dont leurs gouvernements s'étaient inspirés pour envoyer des troupes au Liban et en Jordanie doivent comprendre, aujourd'hui, que l'objet du débarquement de troupes dans ces deux petits pays arabes n'a rien de commun avec les affirmations de ces hommes d'Etat américains et britanniques.

11. Il y a tout lieu de croire que la situation actuelle à propos de l'application de la résolution adoptée à la session extraordinaire sera jugée comme il convient et que ceux qui portent la responsabilité de l'occupation prolongée du Liban et de la Jordanie tireront les conclusions qui s'imposent et rempliront les obligations en faveur desquelles ils ont eux-mêmes voté, dans cette salle, le 21 août dernier.

12. Le fait que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni continuent de faire de l'obstruction en ce qui concerne le retrait de leurs troupes du Liban et de Jordanie est prouvé non seulement par le séjour prolongé de leurs troupes dans ces pays, mais par les déclarations desdits gouvernements sur leurs intentions immédiates. C'est de cela précisément que traite la partie essentielle du rapport du Secrétaire général consacrée à la question du retrait des troupes américaines et britanniques, et c'est ce qui ressort également des mémorandums des deux gouvernements qui figurent en annexe audit rapport.

13. A propos du retrait des troupes américaines du Liban, l'un de ces documents indique qu'il sera effectué "aussi rapidement que possible". Il est dit ensuite que ces troupes pourront être retirées d'ici la fin d'octobre "à condition que la sécurité internationale en ce qui concerne le Liban continue de s'améliorer". Ces extraits qui, on le sait, représentent la position du Gouvernement des Etats-Unis se passent de commentaires.

14. On peut en dire autant du mémorandum qui concerne le retrait des troupes britanniques de Jordanie. Il y est indiqué que le retrait de ces troupes pourra être entrepris et achevé "sous réserve de progrès satisfaisants" et, plus bas, qu'il pourra commencer au cours du mois d'octobre et être terminé "aussi rapidement que la situation dans la région le permettra". Ces formules qui, on le sait, reflètent la position du Royaume-Uni sont tout aussi éloquentes.

15. Il est vrai que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont promis de faire des déclarations complémentaires au sujet de leurs plans d'évacuation. On aurait pu croire que les formules que je viens de citer seraient remplacées par des formules plus heureuses et que ces gouvernements feraient des déclarations précises concernant le retrait rapide de leurs troupes du Proche-Orient. Mais rien de tel ne s'est produit jusqu'à présent. Certes, le Gouvernement des Etats-Unis n'a pas encore fait la déclaration promise, et les membres de l'Assemblée — du moins dans leur très grande majorité, y compris la délégation soviétique — ne savent toujours pas quand il se propose de la faire.

16. Cependant, on sait que le Gouvernement britannique a fait la déclaration promise. Cette déclaration modifie-t-elle la situation et dissipe-t-elle nos inquiétudes? Aucunement, car cette déclaration, dont le texte a été communiqué hier à toutes les délégations [A/3937], annonce seulement que le retrait des forces britanniques de Jordanie commencera le 20 octobre et

qu'il s'achèvera dans le délai nécessaire pour mener à bien les opérations techniques, notamment le transport des troupes, des approvisionnements et du matériel.

17. Ainsi, cette déclaration fait également apparaître que le Gouvernement britannique se refuse obstinément à fixer la date à laquelle s'achèvera le retrait des troupes britanniques de Jordanie. Il n'est pas difficile de comprendre d'après cette déclaration que la date en question restera indéfiniment en suspens.

18. En outre, dans sa déclaration, le Gouvernement britannique ne dit pas si les conditions politiques précises mises au retrait de ses troupes dans sa déclaration antérieure sont maintenues ou non.

19. On se demande pourquoi le Gouvernement britannique a recours à des formules aussi évasives et aussi vagues s'il a l'intention de commencer et d'achever le retrait de ses troupes de Jordanie dans les plus brefs délais et s'il désire mettre fin aux manœuvres dilatoires dont il a usé jusqu'à présent à ce sujet. Le Gouvernement britannique ne devrait avoir aucune raison de recourir à de telles manœuvres s'il ne veut pas ruser et s'il est animé de bonnes intentions, si tant est que l'on puisse parler des bonnes intentions d'un pays qui vient de commettre une agression contre un autre.

20. A notre avis, des formules de ce genre ne sont pas fortuites; elles sont le résultat d'une intention bien arrêtée de retarder encore le retrait des troupes ou, à tout le moins, de chercher à le ralentir.

21. Que le Gouvernement britannique ait fait une telle déclaration n'augure rien de bon de la déclaration que nous attendons du Gouvernement des Etats-Unis qui a promis, comme nous l'avons déjà dit, de préciser ses plans touchant le retrait de ses troupes du Liban. Mais le Gouvernement des Etats-Unis agirait mal si, suivant l'exemple du Gouvernement du Royaume-Uni, il s'obstinait à faire des déclarations évasives et vagues qui ne prouveraient rien d'autre que son désir de continuer à mettre obstacle à l'exécution de la décision de l'Assemblée générale relative au retrait rapide des troupes américaines et britanniques du Proche-Orient.

22. Il convient de s'arrêter brièvement sur les arguments fallacieux auxquels les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont recours pour justifier non seulement le fait même de leur agression contre le Liban et la Jordanie, mais encore l'obstruction qu'ils font actuellement à un retrait de leurs troupes.

23. Je n'insisterai pas sur ce que les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont dit pour justifier leur intervention au Liban et en Jordanie, notamment au cours de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Leurs agissements, ainsi que les arguments qu'ils ont invoqués pour les justifier, ont pratiquement fait l'objet d'une condamnation générale. La situation ne se trouve pas changée du fait que certains Etats n'ont pas jugé possible d'élever la voix pour condamner ouvertement les Etats-Unis et le Royaume-Uni et que quelques autres ont exprimé leur désapprobation sous une forme plus modérée ou simplement en votant pour le projet de résolution des Etats arabes.

24. Je ne parlerai que des arguments auxquels les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont eu recours ces derniers temps, après l'adoption par l'Organisation des Nations Unies de la résolution relative au retrait prochain des troupes américaines et britanniques du Proche-Orient, car cela concerne directement l'appréciation de la situation actuelle quant au

retrait des troupes, ce qui constitue maintenant le problème principal que l'Assemblée ne peut négliger.

25. Premier argument: on prétend qu'il est indispensable d'arriver, avant que le retrait des troupes ne soit effectué, à une amélioration radicale des relations entre les Etats arabes et que, sans cette amélioration, il y aurait lieu de craindre que les perspectives d'un rapprochement entre les Etats arabes ne soient compromises si l'on évacuait des territoires libanais et jordaniens les chars, les avions, l'artillerie et le personnel militaire américains et britanniques qui, depuis longtemps déjà, tiennent leurs canons braqués sur le Liban et la Jordanie. Mais, en premier lieu, cette tentative même des puissances impérialistes qui veulent s'ériger en juges pour le règlement des relations entre tel et tel pays de l'Orient arabe est absurde, car chacun sait que ces puissances attendent le moment opportun pour saisir à la gorge l'un ou l'autre de ces pays. En second lieu, cette prétention est en contradiction flagrante avec l'esprit et la lettre de la résolution de l'Assemblée générale, qui ne prévoit pas et ne saurait prévoir — je dis bien "ne saurait prévoir" — une condition de ce genre pour le retrait des troupes américaines et britanniques. Faire dépendre le retrait des troupes d'une amélioration radicale des relations entre les Etats arabes, alors que ce sont justement les puissances occidentales qui mettent obstacle à cette amélioration, revient à projeter une prolongation de l'agression contre le Liban et la Jordanie avec toutes les conséquences qui en découlent. Le simple fait que la présence des troupes américaines et britanniques au Liban et en Jordanie est à l'heure actuelle l'un des obstacles les plus sérieux au rapprochement des Etats arabes, rapprochement que les Etats-Unis et le Royaume-Uni cherchent précisément à éviter, suffit à montrer combien cette prétention est fallacieuse. La principale raison pour laquelle les Etats arabes n'ont pas encore réalisé l'unité nécessaire réside dans la politique impérialiste des puissances occidentales, qui consiste à dresser les pays arabes les uns contre les autres en espérant que plus les divergences de vues dureront longtemps entre les Etats arabes, plus il sera facile à ces puissances d'appliquer leur politique. Si les Etats-Unis et le Royaume-Uni cherchent toutes sortes de prétextes pour retarder le retrait de leurs troupes, c'est qu'ils se rendent parfaitement compte que ce retrait favoriserait le rapprochement des peuples arabes et aiderait à faire disparaître les divergences de vues sur telle ou telle question entre les Etats arabes. Quiconque désire véritablement que les relations soient bonnes entre les Etats arabes serait incapable de défendre l'occupation militaire étrangère du Liban et de la Jordanie, la politique d'agression des puissances occidentales à l'égard des Etats arabes et le retard apporté au retrait des troupes américaines et britanniques du Liban et de Jordanie.

26. Deuxième argument: on dit que la situation au Liban n'est pas stable et que, pour cette raison, il est à craindre qu'elle ne s'aggrave si les troupes américaines quittent le territoire libanais. On nous disait auparavant que les troupes américaines ne pourraient évacuer le Liban tant que le nouveau Président ne serait pas entré en fonctions et tant que le nouveau Gouvernement libanais n'aurait pas été formé. Mais, comme on le sait, le nouveau Président, le général Chehab, est entré en fonctions et le nouveau Gouvernement libanais a été formé. Il semblerait que ceux qui retardaient le retrait de leurs troupes sous prétexte que le nouveau gouvernement n'avait pas été formé

devraient maintenant procéder sans délai à ce retrait, mais il n'en a pas été ainsi. Un nouvel argument vient d'apparaître: le retrait des troupes doit être précédé d'une "stabilisation" de la situation au Liban. Mais, en premier lieu, on sait très bien que c'est justement le séjour des troupes américaines sur le territoire libanais qui constitue un moyen de pression sur l'ensemble de la situation au Liban; les milieux impérialistes entendent ainsi se livrer à toutes sortes de provocations dont ils puissent s'autoriser pour justifier leurs agissements. En second lieu, en quoi la façon dont les Libanais régleront leurs affaires intérieures intéresse-t-elle le Gouvernement des Etats-Unis ou tout autre gouvernement? Pourquoi les Libanais doivent-ils régler leurs affaires sous la menace des mitrailleuses américaines? Si l'on admet que ceux qui s'autorisent de l'instabilité au Liban pour essayer de justifier les retards apportés au retrait des troupes américaines du territoire de ce pays font ainsi preuve de sollicitude à l'égard du Liban, on ne voit pas très bien alors ce qu'il faudrait qualifier d'intervention flagrante dans les affaires intérieures du Liban, d'outrage aux principes des Nations Unies qui protègent les Etats contre une telle intervention.

27. Troisième argument: on dit que la date limite du retrait des troupes américaines du Liban doit être fixée d'un commun accord avec le Gouvernement libanais et sur la demande de ce dernier. Mais, comme chacun sait, le nouveau Gouvernement libanais exige depuis longtemps l'évacuation des troupes américaines et a déclaré plus d'une fois que plus tôt ces troupes s'en iront, mieux cela vaudra. Il est vrai que l'on n'a pas déclaré officiellement et ouvertement, du moins à notre connaissance, que le Gouvernement libanais exige le retrait des troupes américaines avant une certaine date. Cependant, soyons francs. Non seulement des troupes étrangères se trouvent sur le territoire du Liban, mais elles occupent la capitale du pays; le Gouvernement libanais exerce donc ses fonctions à moins d'une portée de fusil des unités militaires américaines. Voyez vous-mêmes dans quelles conditions se déroulent les pourparlers entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et ses généraux se trouvant au Liban, d'une part, et le Gouvernement libanais, d'autre part. Je pense que nous reconnaitrons tous que la situation dans laquelle se trouve le Liban et le Gouvernement libanais, est extrêmement difficile et permet au Gouvernement des Etats-Unis et au commandement militaire américain d'exercer systématiquement, chaque jour et à toute heure, une pression brutale sur le Gouvernement libanais, ce qu'ils font d'ailleurs, comme chacun sait. N'avons-nous pas tous lu dans la presse américaine d'aujourd'hui que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique fait à tel point pression sur le Gouvernement libanais qu'il exige que soit modifiée la composition du gouvernement et qu'on y nomme des personnes à sa convenance? Aux yeux du monde entier, le Gouvernement de Washington, tenant en fait le Gouvernement libanais au bout de son revolver, intervient grossièrement et sans cérémonie dans les affaires du Liban. Rien que pour ces dernières actions, le Gouvernement des Etats-Unis devrait être ici, à l'Assemblée, au banc des accusés et être démasqué devant le monde entier pour violences manifestes à l'égard d'un petit pays arabe. Or les petits pays, et pas seulement les pays arabes dont les représentants se trouvent dans cette salle, sont bien obligés de se rendre compte que, si l'on ne protège pas le Liban contre de tels agissements, le sort du Liban sera peut-être demain le leur et que c'est l'agresseur seul qui décidera lequel d'entre eux sera sa

prochaine victime. La question se pose de savoir si l'Assemblée générale doit tenir compte de tout cela ou si elle restera sourde aux appels de la victime de l'agression, appels qui ne parviennent pas toujours jusqu'aux murs épais de cette salle, uniquement parce que l'on ne donne pas à cette victime la possibilité d'élever la voix et de s'exprimer ouvertement. C'est pourquoi il est temps de repousser tous les arguments selon lesquels, en fixant une date définitive pour le retrait des troupes américaines du Liban, on prendrait en considération les vœux du Gouvernement libanais; ces arguments n'ont absolument aucune valeur. Le peuple et le gouvernement libanais seront libres lorsqu'il ne restera au Liban ni un soldat américain, ni un canon américain, ni une mitrailleuse américaine, ni un fusil américain, et lorsque la flotte de guerre américaine, qui est devenue ces derniers temps le symbole du chantage, de la pression et de l'agression directe contre un certain nombre de pays, aura quitté les côtes libanaises.

28. Quatrième argument: on continue à invoquer la difficulté que présenterait pour les Etats-Unis le retrait de leurs troupes du Liban, étant donné que la question du retrait des troupes britanniques de Jordanie n'est pas réglée. Le caractère artificiel et fallacieux de cet argument saute aux yeux. Avoir recours à un tel argument, c'est exactement ce que nous appelons renvoyer quelqu'un de Ponce à Pilate. On sait depuis longtemps que les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont solidaires dans toute cette affaire. Le Royaume-Uni se réfère aux Etats-Unis et les Etats-Unis se réfèrent au Royaume-Uni, et de cette façon chacune de ces puissances s'efforce de se cacher derrière l'autre pour justifier ses actes — en l'occurrence les retards apportés à l'évacuation des troupes — aux yeux de l'opinion publique. Si le Gouvernement des Etats-Unis déclare nettement, sans aucune condition ni réserve, qu'il retirera ses troupes dans les plus brefs délais et s'il procède réellement à l'évacuation, une telle action ne pourra manquer d'influencer les actes du Royaume-Uni. Je pense que personne ne contestera l'exactitude de ce point de vue. Mais si le Gouvernement des Etats-Unis apporte des retards — sous divers prétextes inventés de toutes pièces — à l'évacuation complète de ses troupes, en s'alignant sur le Royaume-Uni, le Gouvernement britannique pourra à son tour s'en autoriser pour refuser d'évacuer immédiatement ses troupes de Jordanie. Une prolongation de la tactique que suivent actuellement les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni signifierait uniquement que ces deux puissances se sont entendues là aussi, tout comme elles se sont entendues pour perpétrer l'agression contre le Liban et la Jordanie.

29. Cinquième argument: on soutient encore, de temps en temps, qu'en cas de retrait des troupes britanniques de Jordanie ce pays se trouverait menacé d'une attaque de la part d'Israël. Nous pensons que cette version a déjà été suffisamment discréditée, car chacun sait qu'une attaque d'Israël contre la Jordanie serait en réalité une attaque des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Sans leur accord et sans leurs encouragements, il est évident qu'Israël ne saurait lever le petit doigt, mais, comme on entend toujours des échos de cette version, il n'est pas superflu de dire quelques mots à ce sujet. Si les Etats-Unis et le Royaume-Uni continuent comme par le passé à effrayer la Jordanie en parlant d'une attaque possible de la part d'Israël, cela signifie qu'ils ont sciemment recours à ce procédé pour compliquer la question du retrait des troupes. Mais alors ils porteront l'entière

responsabilité de cette mise en scène qu'ils organisent de temps en temps et dans laquelle, semble-t-il, le principal rôle revient à Israël.

30. On ne saurait non plus passer sous silence un ou deux arguments aussi peu fondés et tout simplement absurdes auxquels les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont recours pour essayer de justifier leur attitude d'obstruction en ce qui concerne le retrait des troupes. Depuis le début de l'examen de la question du retrait des troupes à l'Organisation des Nations Unies, ces gouvernements affirment que l'un des obstacles à l'évacuation serait le refus du Gouvernement jordanien et du roi Hussein de se contenter des mesures prévues dans la résolution adoptée à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, bien que, on le sait, la Jordanie ait été l'un des auteurs de cette résolution.

31. Il n'y a pas si longtemps, toute la presse mondiale se faisait l'écho de communications selon lesquelles le Gouvernement jordanien refuserait tantôt de recevoir des observateurs de l'Organisation des Nations Unies, tantôt de recevoir des représentants du Secrétaire général, tantôt je ne sais quoi encore, et présenterait des exigences particulières à l'égard d'autres Etats arabes, et avant tout à l'égard de la République arabe unie. Le Gouvernement jordanien, qui s'est empêtré dans sa politique en se mettant à la disposition de certains milieux étrangers et qui craint de se trouver face à face avec son propre peuple, s'est imaginé être une sorte de juge qui aurait le dernier mot dans le règlement de toute la question du retrait des troupes étrangères du Proche-Orient.

32. Bien entendu, les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui, depuis assez longtemps déjà, se cachent derrière le dos du roi Hussein, n'ont pas manqué d'en tirer parti, bien que chacun comprenne qu'il ne s'agit nullement d'Hussein ni du Gouvernement jordanien. Nous ne pensons pas que les Nations Unies puissent admettre que l'attitude sans fondement et capricieuse du Gouvernement jordanien soit un obstacle au retrait immédiat des troupes américaines et britanniques du Proche-Orient qu'exige la décision de l'Assemblée générale. J'insiste sur le mot "immédiat" parce que plus d'un mois s'est écoulé depuis que la résolution tendant au retrait prochain des troupes a été adoptée à la session extraordinaire, et que c'est là un élément dont il faut bien tenir compte.

33. Si nous sommes tous d'accord sur ce point — et il nous semble que ceux qui désirent sincèrement voir appliquer la résolution de la session extraordinaire ne peuvent manquer d'être d'accord — disons d'abord tout net au Gouvernement du Royaume-Uni, puis au Gouvernement des Etats-Unis, et aussi, bien entendu, au Gouvernement jordanien, dont les représentants siègent également dans cette salle, qu'il est temps d'en finir avec ces procédés. Quant à la manière dont les Jordaniens régleront leurs affaires intérieures qui, dit-on, intéressent toujours beaucoup les Britanniques, c'est l'affaire exclusive des Jordaniens.

34. On dit aussi que les émissions radiophoniques de certains Etats arabes ne sont pas du goût du Gouvernement jordanien, qui formule pour cette raison toutes sortes d'exigences à titre de condition préalable au retrait des troupes britanniques de Jordanie. Mais cela montre seulement à quel point sont absurdes les prétentions du Gouvernement jordanien et de ceux qui se cachent derrière lui. En écoutant leurs revendications, on pourrait penser que l'Assemblée générale a

pris une décision non pas sur le retrait des troupes américaines et britanniques, mais sur je ne sais quelles émissions radiophoniques, ce qui n'a pas été et ne pouvait pas être le cas. Nous pensons qu'il est à peine nécessaire de parler plus longuement sur ce sujet.

35. On ne saurait considérer ces diverses prétentions autrement que comme un nouveau moyen de justifier tant bien que mal les menées des Etats-Unis et du Royaume-Uni et de compliquer le retrait des troupes.

36. Quelques mots encore à propos du rapport. Nous avons déjà analysé ses éléments essentiels et nous avons donné notre appréciation à cet égard. Ces éléments reflètent la position des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui portent toute la responsabilité de leurs actes.

37. On ne saurait toutefois manquer de mentionner encore un aspect de ce rapport, à savoir la partialité avec laquelle y sont traitées certaines dispositions de la résolution adoptée à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. En lisant le rapport, on pourrait penser que cette résolution était consacrée non pas à la question du retrait des troupes étrangères du Proche-Orient, considérée comme le problème principal, mais à la question des relations entre les Etats arabes. Or nous savons tous qu'il n'en est pas du tout ainsi, que cette résolution faisait suite à l'examen de la question du retrait des troupes américaines et britanniques du Liban et de Jordanie, et que la session elle-même avait été convoquée, je le répète, en vue d'examiner justement cette question et non une autre. Il est vrai que le rapport indique qu'il ne s'agit que d'une interprétation de la résolution, mais je pourrais demander pourquoi une telle interprétation était nécessaire, d'autant plus qu'elle n'est ni exacte ni objective.

38. En parlant ainsi, nous n'entendons nullement minimiser l'importance des efforts qu'a déployés le Secrétaire général; nous souhaitons au contraire que ces efforts donnent un résultat positif, conforme aux intérêts de la paix. Mais nous avons estimé qu'il était impossible de ne pas attirer l'attention sur ces graves défauts du rapport, que l'on aurait pu et que l'on aurait dû éviter. Peut-on par exemple accepter l'affirmation contenue dans le rapport selon laquelle "l'essence politique" — je répète ces mots: "l'essence politique" — de la résolution adoptée à la session extraordinaire est constituée, non par la demande d'un retrait prochain des troupes américaines et britanniques, mais par les dispositions concernant les relations entre les Etats arabes? Tirer une telle conclusion c'est tout renverser.

39. C'est en passant que nous faisons ces dernières remarques sur le rapport. Nous comprenons qu'il ne s'agit pas maintenant de savoir quelle interprétation on peut donner de la résolution adoptée à l'unanimité à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale; en effet, quelle que soit l'interprétation qu'on en donne, la résolution envisage le retrait prochain des troupes américaines et britanniques; c'est bien de cela qu'il s'agit dans la résolution, et toutes les tentatives qui seront faites pour retarder la solution de ce problème constitueront une violation grossière de la résolution et devront par conséquent être sévèrement condamnées.

40. L'attitude des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard du retrait des troupes, le contenu du rapport du Secrétaire général et les déclarations des gouvernements de ces puissances exposant leur position donnent toutes les raisons de demander que la question de l'exécution de la résolution adoptée à la session extraordinaire d'urgence sur le retrait des troupes, et par con-

séquent sur l'élimination des suites de l'agression anglo-américaine dans le Proche-Orient, soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session en tant que point distinct.

41. Telle est la déclaration complémentaire que la délégation soviétique a estimé nécessaire de faire au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale concernant le retrait des troupes américaines et britanniques du Liban et de Jordanie.

42. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je désire poser une question à la délégation soviétique. D'après la fin de la déclaration que nous venons d'entendre, je crois comprendre que nous sommes maintenant saisis d'une demande formelle de la délégation soviétique tendant à ce que l'Assemblée inscrive à son ordre du jour un nouveau point, le point 73, ayant trait à l'examen du rapport du Secrétaire général. Nous avons déjà 72 points à l'ordre du jour. S'il en est bien ainsi et si la délégation soviétique confirme mon interprétation, je ne manquerai pas de soumettre la question à l'examen du Bureau à sa prochaine séance.

43. **M. GROMYKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à la déclaration très claire que la délégation soviétique a faite il y a quelques minutes. Vous savez qu'une certaine procédure est prévue dans le cas où des délégations demandent qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour. Je pense n'avoir rien dit qui ne soit déjà connu de vous et de tous les autres représentants.

44. Je répète que notre position sur cette question a déjà été exposée.

45. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Dans ce cas, tant que cette procédure n'est pas appliquée, je ne suis saisi d'aucune demande tendant à inscrire cette question comme point distinct de l'ordre du jour.

46. **M. LODGE** (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): M. Gromyko est toujours capable de provoquer une altercation à l'Assemblée générale, quoi qu'on puisse dire de son habileté à y mettre fin ou à influencer les représentants en faveur de son point de vue. Ses dernières diatribes contre les Etats-Unis, fabriquées à l'usine de propagande de Moscou, sont à la fois violentes et fausses.

47. Nous n'avons commis aucune agression contre le Liban. Nous avons répondu à une invitation, comme tout le monde le sait. Non seulement nous n'avons pas commis d'agression, mais pas un seul coup de feu n'a été tiré par un Américain sur un Libanais pendant tout le temps que nous avons passé au Liban sur l'invitation du Gouvernement de ce pays.

48. Nous ne désirons pas retarder la mise en œuvre de la résolution. Nos forces ne se trouvent pas là pour des raisons étrangères aux intérêts du Proche-Orient, bien au contraire.

49. Nous ne faisons pas d'"obstruction", pour reprendre les paroles de M. Gromyko. En fait, les Etats-Unis ont déjà retiré trois bataillons d'infanterie de marine, et il s'agit des bataillons les plus importants.

50. Nous respecterons scrupuleusement la résolution des Nations Unies et nous nous y conformerons en tout point. Cette résolution qui a enlevé les suffrages à l'Assemblée générale correspond exactement à ce que souhaitaient les Etats-Unis.

51. Il est faux de dire que nos actions ont été universellement condamnées. En fait, l'Union soviétique a retiré son projet de résolution [A/3870] critiquant

les Etats-Unis pour ce qu'ils ont fait au Liban, ce qui montre combien les représentants de l'Union soviétique croient eux-mêmes ce qu'ils disent.

52. Nous n'avons pas dressé les Etats arabes l'un contre l'autre. Nous n'avons aucune intention de faire de la provocation. Notre but est de réaliser un monde pacifique, et ce but serait atteint si le communisme soviétique ne troublait pas constamment le monde.

53. M. Gromyko n'a apporté aucune preuve de ce qu'il avance. Son discours n'est que calomnie pure et simple. Son langage est celui des halles. C'est un tissu

d'injures inspiré par de sinistres arrière-pensées. Prononcer un discours de ce genre, c'est se moquer des Nations Unies. Ce discours ne révèle que trop clairement en quel mépris M. Gromyko tient l'Organisation des Nations Unies. Il fait injure à l'intelligence des représentants. Il permet de douter sérieusement de la pureté des intentions de M. Gromyko.

54. J'ai déjà accordé à ce discours bien plus d'attention qu'il ne mérite.

La séance est levée à 16 heures.